

Simplification des procédures administratives sur la revente des biens des étrangers à leurs occupants tunisiens



Les procédures administratives relatives à la revente des biens des étrangers à leurs occupants tunisiens, à des prix prenant en considération la situation sociale et financière ainsi que l'âge de ces derniers seront allégées. C'est ce qu'a annoncé, lundi 11 février à Tunis, le chef du gouvernement, Youssef Chahed.

L'objectif est de les aider à réparer ces biens et régler leur situation juridique afin de les intégrer dans le circuit économique, a-t-il ajouté, à l'occasion d'un séminaire tenu sur le thème "le bien domanial au service du développement et de l'emploi", à l'initiative du ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, avec le concours du département de l'Agriculture.

Il a fait savoir que le nombre des biens des étrangers (commerciaux et habitations) gérés par la Société nationale immobilière de Tunisie (SNIT) est de 7.645 biens.

Chahed annonce, par ailleurs, le lancement du Programme national des diplômés du supérieur via la consécration de plus de 10 mille hectares de terres domaniales agricoles sous forme de lotissements qui seront exploités par les chômeurs diplômés du supérieur et autres afin de leur permettre de devenir "chefs de projet" au lieu de "demandeurs d'emploi".

Ce projet sera lancé en premier lieu à Kairouan avec l'annonce d'une première tranche de lotissements agricoles d'une superficie de 1.350 hectares, dont 930 hectares au profit des chômeurs diplômés du supérieur et 420 hectares à l'intention d'autres jeunes chômeurs.

La liste provisoire des candidats sera publiée, le 15 février, et celle des lotissements consacrée à ce programme pour le reste des gouvernorats paraîtra le 15 mars 2019, a-t-il promis.

Source : WMC